

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel SERAPHIN, Président.
Nombre de présents	: 42	
Nombre de représentés	: 6	Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 16	

OBJET
AFFAIRE N°2025_145_CC_10 Adhésion au principe de création de la Société Réunionnaise des Grands Projets

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
15/12/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :

Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025 145 CC 10 : ADHÉSION AU PRINCIPE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ RÉUNIONNAISE DES GRANDS PROJETS

Le Président de séance expose :

Une feuille de route des Mobilités à long terme

La Feuille de Route des Mobilités, signée le 29 août 2025 entre la Région, la Casud, la Cirest, la Cinor, la Civis et le Territoires de l'Ouest, en présence de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), de l'État et d'Île de La Réunion Mobilités a acté collectivement :

- Le projet de train express interurbain Réunion Express ;
- Le principe de réalisation d'un réseau global de transport, fondé sur l'intermodalité et la complémentarité des offres de transport, et intégrant le Réunion Express en tant qu'axe structurant ;
- Les projets de l'ensemble des AOM ayant vocation à être réalisés de manière coordonnée avec le Réunion Express ;
- Le principe de la création d'une société locale, ci-après dénommée « Société Réunionnaise des Grands Projets » (SRGP), pour assurer de manière autonome, transparente et stable, les grands projets d'infrastructures, et placée sous la tutelle de la Région, de la Casud, de la Cirest, de la Cinor, de la Civis, du Territoire de l'Ouest et de l'État.

Un projet ferroviaire structurant pour La Réunion

À la suite des **États Généraux des Mobilités** organisés par la Région (plus de 11 000 contributions), le projet de liaison ferroviaire entre Saint-Benoît et Saint-Joseph (environ 140 km, vitesse de pointe > 100 km/h) a été reconnu comme **priorité régionale**.

Baptisé « **Réunion Express** », ce projet constitue l'ossature du futur Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régional de 2011.

Ce projet régional de réseau ferré interurbain, pouvant également assurer une fonction de transport de marchandises, a vocation à devenir **l'axe structurant** autour duquel s'organiserait et se développerait un réseau global, intermodal et coordonné par **l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité**.

Le projet s'inscrirait dans un **plan d'investissement pluriannuel** 2030-2050.

La création d'une société dédiée

Pour garantir la réalisation efficace et durable du projet, il a été décidé la création de la Société Réunionnaise des Grands Projets (SRGP), placée sous la tutelle des six autorités organisatrices de la mobilité de La Réunion (Région et EPCI) et de l'État.

La SRGP aurait vocation, en application de la Feuille de Route des Mobilités, à assurer les missions suivantes :

- réaliser les études et travaux du Réunion Express et l'ensemble des infrastructures directement associées (pôle d'échanges, site de maintenance etc.) ;
- réaliser, sur proposition et accord des maîtres d'ouvrages concernés, les principaux projets de transport en commun d'intérêt local en rabattement sur le Réunion Express, les projets de rabattement en modes actifs ainsi que, le cas échéant, l'aménagement des quartiers autour des stations du Réunion Express.

Le Territoire de l'Ouest, Autorité Organisatrice de la Mobilité a l'opportunité d'intégrer en tant qu'autorité de tutelle, la société en charge de la réalisation du Réunion Express.

Les projets portés par le Territoire de l'Ouest seraient susceptibles de rentrer dans le champ d'actions de la SRGP.

Afin de donner suite à la création de la Société Réunionnaise des Grands Projets, la décision n° 2025/147/RÉUNION EXPRESS/1 du 5 novembre 2025 de la Commission Nationale du Débat Public a décidé l'organisation d'un Débat Public sur le projet Réunion Express courant 2026.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 27/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 07/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- **VALIDER le principe d'adhésion du Territoire de l'Ouest à la création de la « Société Réunionnaise des Grands Projets » telle que définie dans la Feuille de Route des Mobilités du 29 août 2025 ;**
- **CONFIRMER la participation du Territoire de l'Ouest à l'autorité de tutelle de la Société des Grands Projets, selon des modalités restant à définir ultérieurement ;**
- **CONFIRMER l'opportunité pour le Territoire de l'Ouest de pouvoir confier à la Société des Grands Projets des projets de mobilité, selon des modalités restant à définir ultérieurement et au cas par cas ;**
- **AUTORISER le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président